

2018 - en cours
Vevey (CH/VD)

Mandant
Vevey

Mission
Révision du Plan Directeur communal et du plan d'affectation.

Partenaires
Transitec (mobilité)

Le concept directeur constitue le volet stratégique du Plan directeur communal. Un diagnostic territorial orienté permet d'identifier les enjeux à prendre en compte dans le cadre du concept.

Celui-ci offre une vision coordonnée à échelle communale des différents éléments à incidence spatiale à travers 6 axes thématiques :

- organisation urbaine
- ambiances & évolution des tissus bâtis
- espaces publics & paysage
- mobilité
- nature & environnement
- énergie

Il désigne les objectifs et principes d'aménagement prioritaires compte tenu des enjeux partagés, et couvre ainsi l'ensemble des aspects stratégiques permettant d'orienter et de hiérarchiser les aménagements à venir.

Tout au long de son élaboration, des ateliers de travail avec la commission d'aménagement du territoire (composée de membres du conseil communal, de différents services communaux, d'associations de quartier et de groupements d'intérêts) permettent d'approfondir et de préciser les orientations du concept.

Également, deux journées sont organisées avec les habitants pour faire une lecture sensible et ancrée du territoire à travers des balades urbaines et discuter des orientations du concept.



Illustrations

Haut : Journée d'échange avec les habitants autour du concept directeur

Bas : Plans de synthèse des 6 axes thématiques.



2018 - en cours
Vevey (CH/VD)

Mandant
Vevey

Mission
Révision du Plan Directeur communal et du plan d'affectation.

Partenaires
Transitec (mobilité)



Face à l'ambition d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, le contenu "traditionnel" d'un plan d'affectation se limitant à fixer l'affectation, la densité et la forme bâtie (ordre, hauteurs, distance aux limites, etc.) n'est plus suffisant pour assurer une évolution qualitative du tissu bâti dans le respect de l'existant.

De nouvelles règles urbanistiques capables d'influencer positivement l'ambiance ressentie depuis l'espace public sont dès lors à rechercher. Il s'agit notamment de règles relatives à la relation à la rue comme la localisation des entrées, le marquage des limites de propriété ou le traitement des rezs-de-chaussée. Il s'agit également de principes d'aménagement des espaces ouverts tels que le stationnement de surface, l'arborisation des espaces privés ou les perméabilités visuelles.

La révision des plans d'affectation de la Ville de Vevey (en cours) s'appuie sur cette nouvelle logique de planification, déjà mise en place à Morges et Yverdon.

L'identification de différentes familles de formes urbaines se fait à travers les indicateurs morphologiques influant la perception des ambiances. Les enjeux de préservation et d'évolution de chaque famille de formes urbaines sont répertoriés, discutés et complétés avec les services communaux et avec les habitants lors de journées participatives intégrant des balades urbaines.

C'est sur cette lecture partagée du tissu bâti communal que s'établit le travail de transcription réglementaire de l'affectation.

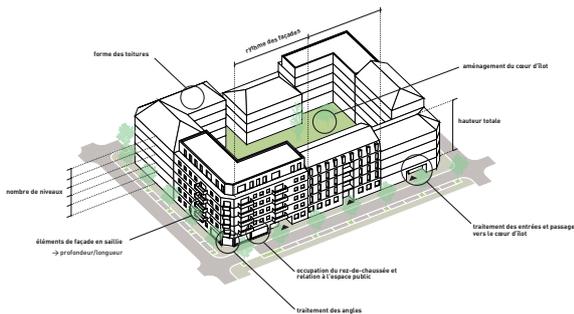
Illustrations

Haut: Identification des familles de forme urbaine sur le territoire communal

Bas: Indicateurs morphologiques par famille

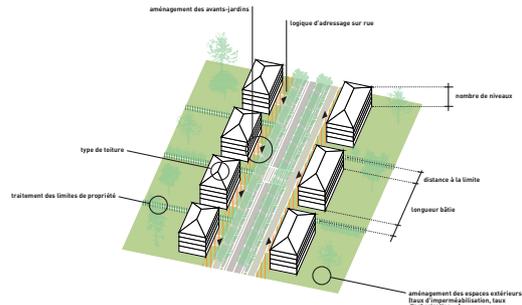
II ÎLOTS COMPOSITES

PRINCIPES MORPHOLOGIQUES



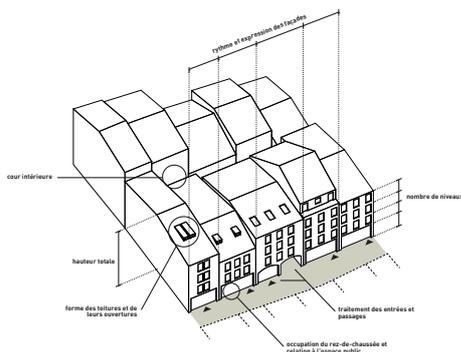
V IMMEUBLES ORDONNÉS SUR RUE

PRINCIPES MORPHOLOGIQUES



I TISSU CONTIGU - VIEILLE VILLE ET FAUBOURGS

PRINCIPES MORPHOLOGIQUES



VII VILLAS URBAINES

QUELLES DENSIFICATIONS POSSIBLES DES SECTEURS DE VILLAS ?

